



## *Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative  
CACE/409

Le 7 février 2007

**Aux administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure**

**Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications**

- **Approbation de 1 Question UIT-R révisée**
- **Suppression de 4 Questions UIT-R**
- **Modification de catégorie de 23 Questions UIT-R**

Conformément à la Circulaire administrative CAR/222 du 18 octobre 2006, 1 projet de Question UIT-R révisée a été soumis pour approbation par correspondance, en application de la procédure de la Résolution UIT-R 1-4 (voir le § 3.4). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression de 4 Questions UIT-R et la modification de catégorie de 23 Questions UIT-R.

Les conditions régissant ces procédures ont été satisfaites au 18 janvier 2007.

Le texte de la Question approuvée est joint pour votre information (voir l'Annexe 1) et se trouve dans l'Addendum 4 au Document 4/1 qui contient les Questions UIT-R approuvées par l'Assemblée des radiocommunications de 2003 et attribuées à la Commission d'études 4 des radiocommunications. Les Questions à supprimer ainsi que la modification de catégorie se trouvent dans les Annexes 2 et 3 respectivement.

Valery Timofeev  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes: 3**

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Place des Nations  
CH-1211 Genève 20  
Suisse

Téléphone +41 22 730 51 11  
Téléfax Gr3: +41 22 733 72 56  
Gr4: +41 22 730 65 00

Télex 421 000 uit ch  
Télégramme ITU GENEVE

E-mail: [itumail@itu.int](mailto:itumail@itu.int)  
<http://www.itu.int/>

## ANNEXE 1

### QUESTION UIT-R 46-3/4

#### **Caractéristiques d'accès multiple préférées dans le service fixe par satellite**

(1990-1993-2007)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

*considérant*

- a) que les satellites du service fixe par satellite (SFS) correspondent simultanément avec de nombreuses stations terriennes situées en des endroits différents;
- b) que certaines administrations envisagent d'utiliser ou utilisent d'ores et déjà diverses méthodes d'accès multiple, dont l'accès multiple par répartition dans le temps (AMRT) ou par répartition en code (AMRC);
- c) que l'on a adopté ou que l'on envisage d'adopter des techniques d'accès multiple à porteuses multiples, comme l'accès multiple par répartition en fréquences et à multiplexage par répartition orthogonale de la fréquence (AMRF-MROF ou encore mode d'accès MROF), l'accès AMRC multiporteuse (AMRC-MP) et l'accès AMRT multifréquence (AMRT-MF), dans de nombreuses normes relatives à des systèmes de Terre en vue de leur mise en œuvre ultérieure;
- d) que, dans le souci d'utiliser avec efficacité les fréquences et les orbites, il peut y avoir intérêt à déterminer les caractéristiques optimales des méthodes d'accès multiple;
- e) qu'il peut y avoir intérêt à recommander certaines caractéristiques des systèmes;
- f) que les caractéristiques de transmission des systèmes d'accès multiple, en particulier des systèmes d'accès multiple à porteuses multiples, peuvent présenter de l'importance du point de vue de l'interaction de ces systèmes entre eux;
- g) qu'il est possible de faire face au brouillage accru des signaux AMRC en réduisant la capacité du système,

*décide de mettre à l'étude la Question suivante*

- 1** Quelles sont les méthodes d'accès multiple auxquelles il convient de donner la préférence, compte tenu en particulier de la nature du réseau, des méthodes de modulation et des différentes caractéristiques des systèmes utilisés dans le SFS?
- 2** Quelles sont les caractéristiques des systèmes d'accès multiple qu'il pourrait y avoir intérêt à recommander en tant que caractéristiques préférées et, s'il y a lieu, quelles caractéristiques opérationnelles relatives à leur application conviendrait-il de choisir?
- 3** Quel est l'effet des brouillages sur les réseaux qui utilisent les techniques d'AMRC?
- 4** Quel est l'effet d'autres paramètres de transmission, tels que les paramètres de codage ou de modulation sur les systèmes ou les réseaux utilisant des techniques d'accès multiple à porteuses multiples?

*décide en outre*

**1** que les résultats de ces études devraient aboutir à l'élaboration d'une Recommandation appropriée d'ici à 2010.

Catégorie: S2

## ANNEXE 2

### Liste de Questions UIT-R supprimées

<b>Question UIT-R</b>	<b>Titre</b>
202-1/4	Critères de brouillage à appliquer dans le service fixe par satellite pour optimiser l'utilisation de la capacité disponible de l'orbite des satellites géostationnaires, dans des conditions non homogènes
230/4	Études sur l'utilisation efficace des ressources orbite/spectre pour le service fixe par satellite résultant de la Résolution 18 (Kyoto-94)
241-1/4	Conséquences techniques de l'éventuelle définition d'une orbite quasi géostationnaire sur le service fixe par satellite utilisant des orbites géostationnaires et non géostationnaires
261/4	Bruit admissible dans les systèmes du service fixe par satellite dû au brouillage

## ANNEXE 3

### Modification de catégories

Numéro	Catégorie	Groupe	Titre
<a href="#">55-2/4</a>	(S2)	GT 4A	Utilisation des liaisons de connexion du service fixe par satellite pour les communications à destination et en provenance de satellites géostationnaires de différents services mobiles par satellite
<a href="#">68-1/4</a>	(S3)	GT 4A	Partage de fréquences entre le service fixe par satellite et le service intersatellites, d'une part, et les autres services radioélectriques spatiaux, d'autre part, conformément aux dispositions du numéro 9.21 du Règlement des radiocommunications
<a href="#">70-1/4</a>	(S3)	GT 4A	Protection de l'orbite des satellites géostationnaires contre des brouillages inacceptables provenant de stations terriennes d'émission appartenant au service fixe par satellite et fonctionnant à des fréquences supérieures à 15 GHz
<a href="#">81-1/4</a>	(S3)	GT 4A	Partage des fréquences entre réseaux du service fixe par satellite, réseaux du service mobile par satellite et réseaux de satellites équipés pour fonctionner dans plusieurs services de la bande 20-50 GHz
<a href="#">203-1/4</a>	(S2)	GT 4A	Incidence de l'emploi de petites antennes sur l'efficacité d'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires
<a href="#">205-1/4</a>	(S2)	GT 4A	Partage des fréquences entre les liaisons de connexion aux satellites non géostationnaires du service mobile par satellite utilisant les fréquences attribuées au service fixe par satellite
<a href="#">206-3/4</a>	(S2)	GT 4A	Partage des fréquences entre, d'une part, les liaisons de connexion du service fixe à satellites non géostationnaires utilisées par le service mobile par satellite et d'autres services spatiaux et, d'autre part, les réseaux du service fixe
<a href="#">208/4</a>	(S3)	GT 4A	Utilisation de méthodes statistiques et stochastiques d'évaluation du brouillage entre réseaux à satellite du service fixe par satellite
<a href="#">209/4</a>	(S1)	GT 4A	Utilisation des bandes de fréquences attribuées au service fixe par satellite, à la fois pour les liaisons montantes et les liaisons descendantes des systèmes à satellites géostationnaires
<a href="#">214/4</a>	(S2)	GT 4A	Incidences d'ordre technique de l'utilisation de faisceaux de satellite orientables et reconfigurables
<a href="#">231/4</a>	(S2)	GT 4A	Partage entre réseaux du service fixe par satellite à satellites non géostationnaires et d'autres réseaux du service fixe par satellite
<a href="#">235/4</a>	(S2)	GT 4A	Mesures opérationnelles visant à respecter la limitation de la puissance surfacique au titre de l'article 21 du Règlement des radiocommunications
<a href="#">236/4</a>	(S2)	GT 4A	Critères de brouillage applicables au service fixe par satellite et méthodes de calcul associées
<a href="#">239/4</a>	(S2)	GT 4A	Critères de partage applicables aux systèmes utilisant les liaisons intersatellites
<a href="#">245/4</a>	(S1)	GT 4A	Limites des émissions hors bande et des rayonnements non essentiels

<b>Numéro</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Groupe</b>	<b>Titre</b>
<a href="#"><u>246/4</u></a>	(S2)	GT 4A	Partage entre le service intersatellites, le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) et d'autres services dans les bandes de fréquences supérieures à 50 GHz
<a href="#"><u>256/4</u></a>	(C2)	GT 4A	Critères et méthodes de partage entre le service fixe par satellite et d'autres services ayant des attributions dans la bande 40,5-42,5 GHz
<a href="#"><u>259/4</u></a>	(S2)	GT 4A	Niveaux de densité de p.i.r.e. hors axe des stations terriennes dans les bandes au-dessus de 14,5 GHz attribuées au service fixe par satellite
<a href="#"><u>264/4</u></a>	(C2)	GT 4A	Caractéristiques techniques et opérationnelles des réseaux du service fixe par satellite fonctionnant au-dessus de 275 GHz
<a href="#"><u>266/4</u></a>	(C1)	GT 4A	Caractéristiques techniques des stations terriennes à haute densité du service fixe par satellite fonctionnant avec des réseaux du service fixe par satellite OSG dans les bandes des 20/30 GHz
<a href="#"><u>268/4</u></a>	(S2)	GT 4A	Elaboration de méthodes permettant d'évaluer les niveaux des rayonnements non désirés provenant des satellites avant leur lancement
<a href="#"><u>269/4</u></a>	(S1)	GTs 4A et 4B	Besoins en spectre et caractéristiques techniques et d'exploitation de terminaux d'utilisateurs (VSAT) pour systèmes mondiaux par satellites à large bande
<a href="#"><u>270-1/4</u></a>	(S1)	GT 4A	Systèmes du service fixe par satellite utilisant des signaux avec étalement sur une très large bande

---